

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB DE HAND-BALL GUICHEN

Le règlement intérieur complète les statuts du club de HB Guichen, créé en 1986
Quelle que soit la catégorie dans laquelle il entre, tout membre de l'association doit respecter le R.I. suivant :

AFFILIATION

- Le club de Hand-Ball Guichen, en tant qu'association, est affilié à la Fédération Française de Hand-Ball.
- N° affiliation Fédé : 05 35 011
- N° agrément Jeunesse et Sport : 94.35.S.18

ADHESION

- Pour être membre de HBG l'adhérent paye une cotisation annuelle. Cette cotisation lui permet de participer aux activités organisées par le club.
- Les adhérents élisent parmi leurs membres leurs responsables et membres du bureau lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association

LE BUREAU

- Le bureau est chargé de contribuer à l'administration, au fonctionnement et à la gestion des activités de l'association
- Il est composé, au minimum de :
 - *Le président* : il veille à la régularité du fonctionnement de l'association, conformément aux statuts et Règlement Intérieur. Il préside les réunions de bureau et l'Assemblée Générale. Il a un rôle d'animation de l'association.
 - *Le trésorier* : il effectue les opérations financières de l'association. Il assure le règlement des sommes dues par l'association et collecte les fonds revenant à l'association. Il dresse une situation de comptes
 - *Le secrétaire* : il doit assurer les tâches administratives
 - *Les autres membres* : élus lors de l'Assemblée Générale de l'association
- Le bureau se réunit au moins 6 fois par an, sur convocation du président.
- Les décisions du bureau sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante.

COTISATION

- Le montant des cotisations est fixé par le bureau lors de l'Assemblée Générale, avant chaque saison sportive, et pour chaque catégorie.
- Tout membre de l'association doit s'acquitter du montant de sa cotisation. Pour certains bénévoles de l'association cette cotisation pourra être réduite :
 - Arbitre, entraîneur, coach, président, trésorier, secrétaire et membre du bureau « joueurs » paieront le tarif supporté par le club soit la partie ligue et comité.
 - Membre du bureau ou dirigeant non joueur : licence dirigeant gratuite

MUTATION

- Les frais de mutation seront payés par le joueur arrivant et remboursés par le club de HB Guichen sous 3 ans : remboursement de 1/3 de la carte de mutation par an, pendant 3 ans, en début de saison, sur respect des engagements

DISCIPLINE – SANCTION

- L'association sportive de HB Guichen ne pourrait tolérer un manque de respect envers d'autres membres de l'association ou des tiers. A ce titre l'association recommande la stricte observation des règles sportives et de fair-play durant les entraînements et les rencontres, mais aussi dans toute activité qui impliquerait le club.
- Le bureau pourra être amené à prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la radiation en cas de manquement grave à ces règles.
- A ce titre, chaque membre recevant un carton rouge devra s'acquitter lui-même de l'amende résultante, et des sanctions, s'il y en a.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Aussi le club conseille aux membres de ne pas venir aux entraînements et aux matchs avec des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes
- Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire il sera demandé réparation pour les dommages causés.
- Tout forfait adulte par manque d'effectifs sera payé par l'ensemble des joueurs de l'équipe.

EQUIPEMENT DU JOUEUR

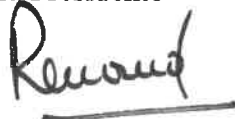
- Tout membre joueur doit être équipé :
 - Du maillot fourni par le club, pour les matchs
 - D'un tee-shirt personnel pour les entraînements
 - D'un short, d'une paire de tennis de salle et de chaussettes de sport
 - Chaque licencié doit se munir de son eau lors des matchs et entraînements.
- Chaque maillot sera prêté par le club contre une caution restituée en fin de saison, en échange dudit maillot. Le coût de la caution est fixé à :
 - 50 € pour les seniors : prêt d'un maillot et d'un short
 - 30 € pour les autres catégories : prêt d'un maillot seul

VOLONTARIAT

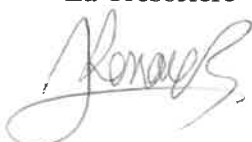
- Toute association étant basée sur le volontariat toute personne désirant devenir arbitre, entraîneur, coach ou membre du bureau doit se faire connaître du bureau

Le présent Règlement Intérieur a été adopté lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2020.

La Présidente



La Trésorière



Le Secrétaire

Cédric BINET

